



« Désertification médicale et accès aux soins

INNOVER POUR LA SANTÉ DU PLUS GRAND NOMBRE »

Candidatez du **12 octobre** au **30 novembre 2016** sur
www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org

AVEC LE SOUTIEN DE

La médicale
assure les professionnels de santé

CAMCA
Conseil de médecins d'Alsace

Désireuse de permettre à chacun de vivre en bonne santé tout au long de sa vie, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement lance un appel à projets pour favoriser l'accès aux soins dans les territoires ruraux et urbains, touchés (ou en risque de l'être) par la désertification médicale.

Vous êtes porteur d'un projet local ou national d'intérêt général, vous apportez de nouvelles solutions pour les territoires où l'offre de soins est quasi inexistante, vous développez des moyens nouveaux pour permettre aux personnes isolées ou fragilisées de se soigner dans les déserts médicaux...

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement peut vous accompagner dans votre initiative.

LE CONTEXTE

Le nombre de médecins en 2025 devrait être de 7% inférieur à 1991. Cette baisse des effectifs est particulièrement marquée pour les généralistes, mais affecte également de nombreuses spécialités. Par ailleurs, la répartition des praticiens sur le territoire devient très inégale d'une région à l'autre.

En 2015, l'Ordre des Médecins recensait déjà 192 déserts médicaux*, en zones rurales comme urbaines, dans lesquelles vivent près de 2,5 millions de personnes.

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement souhaite soutenir les nouvelles solutions favorisant l'accès aux soins dans ces territoires.

** Les déserts médicaux sont définis comme des zones du territoire dont la concentration de professionnels et d'établissements de santé est insuffisante par rapport aux besoins et à la réalité démographique du territoire.*

Les projets attendus

Les projets sélectionnés devront apporter des réponses mobilisables sur les territoires concernés ou menacés par la désertification médicale. Ils pourront s'inscrire parmi les thèmes non exhaustifs ci-dessous :

- Accès aux soins pour les personnes isolées
- Accès aux soins pour les personnes âgées
- Accès aux soins pour les personnes en difficulté
- Accès aux soins pour les jeunes et les étudiants
- Utilisation du numérique et des nouvelles technologies pour permettre l'accès aux soins
- Soins mobiles (unité médicale mobile ...)
- Parcours de soins facilité (mise en place de référents de première ligne pour faciliter les diagnostics, services de santé de proximité, projets permettant d'adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires, ...).

Les projets suivants ne seront pas prioritairement retenus :

- Projets uniquement centrés sur le handicap
- Innovations technologiques et numériques non associées à une recherche d'impact social.

Les cibles

- Toute personne pouvant être confrontée à des problématiques d'accès aux soins dans des déserts médicaux ou des territoires risquant de le devenir
- Les personnes âgées
- Les personnes fragilisées
- Les personnes isolées
- Les jeunes.

Les critères d'éligibilité

Les projets présentés doivent se situer en France métropolitaine et/ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Éligibilité du porteur de projet

- Les projets présentés doivent être portés par une structure collective d'intérêt général
- La structure porteuse du projet doit avoir au moins 6 mois d'existence
- Sont exclues les entreprises sociales non labellisées ESUS.

Éligibilité du projet

- L'appel à projets vise à repérer des initiatives innovantes s'inscrivant dans le moyen / long terme. Les dossiers ne reposant que sur une action (séminaire, colloque, événement) ou un besoin ponctuels ne seront pas pris en compte
- Les projets soutenus doivent, à terme, pouvoir bénéficier au plus grand nombre
- Les projets individuels ne seront pas retenus, à l'exception des travaux de recherche développés par des chercheurs rattachés à une structure d'intérêt général (université par exemple).



Les points suivants seront particulièrement appréciés :

- Projets bénéficiant au plus grand nombre et dont l'impact est durable / s'inscrit dans la durée
- Projets ayant un intérêt direct pour le territoire
- Projets développés en partenariat avec d'autres structures / institutions du territoire
- Projets à fort impact social
- Projets pouvant être dupliqués
- Projets prenant en compte des problématiques sociétales complémentaires : environnement, logement, mobilité....



CALENDRIER

La période de dépôt des candidatures s'étend du **12 octobre 2016 au 30 novembre 2016**.

Elle se fait en ligne sur le site de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement.

www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/

La présélection et la sélection définitive auront lieu en **janvier 2017**. Les candidats seront informés des résultats à cette période, par mail.



MODALITÉS DE SOUTIEN

La dotation globale maximale apportée est d'un montant de 400 000 euros.

Au total, entre 15 et 25 projets devraient pouvoir être soutenus.

Le jury se réserve cependant le droit de soutenir plus ou moins de projets, en fonction du nombre et de la qualité des projets reçus. Il se réserve également le droit d'attribuer un financement complémentaire dédié à la modélisation du projet et à son essai.



LE JURY

Le jury sera composé de représentants de chacun des partenaires (Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement, La Médicale, Caisse d'Assurance Mutuelles du Crédit Agricole), et de membres extérieurs (professionnels de santé, universitaires, représentants du milieu associatif...).



Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement mène des actions en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, au plus près des territoires. Pour que chacun ait les moyens d'agir, de penser, de décider par lui-même, tout au long de sa vie.

Les projets soutenus par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement s'inscrivent dans quatre thématiques :

- **L'insertion sociale** : réussite éducative, éducation budgétaire, inclusion numérique, mobilité...
- **L'insertion économique et professionnelle** : formation professionnelle, aide à la recherche d'emploi, soutien aux entrepreneurs...
- **Le logement** : accès au logement, logement intergénérationnel, lutte contre la précarité énergétique...
- **La santé et le bien vieillir** : prévention des risques, accès aux soins, lutte contre l'isolement...

Profondément ancrée sur les territoires, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement prolonge et soutient l'engagement des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, chacune actrice et mécène incontournable sur leurs territoires.

48, rue La Boétie - 75008 Paris

www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/

AVEC LE SOUTIEN DE



La Médicale, filiale de Crédit Agricole Assurances, est une compagnie leader dans le domaine de l'assurance des professionnels de santé. Elle propose à ses clients exerçant en libéral ou en milieu hospitalier, une gamme complète d'assurances adaptées à leurs besoins de protections à chaque moment de leur vie professionnelle et privée.

Acteur du monde de la santé depuis plus de 60 ans, La Médicale est un partenaire engagé du secteur médical. Elle développe une expertise dans des domaines tant juridiques qu'économiques auprès des organismes institutionnels du monde médical et des associations professionnelles.



La Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), dont l'activité a démarré en 1946 est une société d'assurance mutuelle dont les sociétaires sont principalement les Caisses régionales. Fort de la contribution de ses filiales en assurance, en courtage et en réassurance, le Groupe CAMCA intervient dans 4 domaines clefs pour le compte des entités du Groupe Crédit Agricole : les risques opérationnels, les assurances des moyens de paiement et des comptes bancaires, la caution et l'ingénierie assurantielle.